

La transition est en marche

Trois grands événements ont ponctué une année particulièrement mouvementée pour notre Eglise: la nouvelle loi sur les Eglises nationales, la Vision Eglise 21 «Animés par Dieu. Engagés pour les humains» ainsi que le Jubilé des 500 ans de la Réforme. Pour notre Eglise, plus rien ne sera comme avant.



 **Andreas Zeller**
président du Conseil synodal

**La Vision ne peut
vivre que si elle s'enracine
dans les paroisses.**

Coincidence intéressante, ces trois événements ont pour point de départ commun l'année 2013: A l'été 2013, le Conseil-exécutif bernois annonçait au Grand Conseil l'élaboration d'un ample rapport sur les relations entre l'Eglise et l'Etat et leur évolution dans une perspective à la fois historique, juridique et financière. Ce rapport, dénommé Muggli/Marti du nom de ses auteurs, a été publié en 2015, assorti de 8 principes directeurs, puis traité par le Grand Conseil. Cette démarche jetait les fondements de la nouvelle

loi sur les Eglises nationales, adoptée en première lecture à une grande majorité en septembre 2017. Une fois franchi le cap de la seconde lecture, en mars 2018, la nouvelle loi pourra entrer en vigueur, au début 2020. Lors du Synode de réflexion à Granges en 2013, le parlement de l'Eglise a alors débattu sur des questions telles que «Comment développer l'Eglise?» «Que faire pour rendre l'Eglise capable d'avenir dans un environnement en plein bouleversements sociaux et démographiques?». L'«Esprit de Granges» a suscité le lancement de la motion «Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble». Et conséquence de l'adoption unanime de cette dernière lors de la session d'hiver 2013, le Synode a chargé le Conseil synodal de développer une nouvelle vision assortie d'idées directrices qui ne se limite pas à une législature mais dont l'impact se fasse sentir bien au-delà. Le coup d'envoi d'un processus impliquant largement la base de l'Eglise était lancé. Durant l'année sous rapport, la Vision «Animés par Dieu. Engagés pour les humains» a été officiellement proclamée dans le cadre d'un grand rassemblement festif en septembre. En octobre 2013 enfin, c'est un grand congrès international de l'Eglise «500 ans de la Réforme – défis et signification pour aujourd'hui.», qui a engendré le Jubilé de la Réforme 2017. Des dirigeants d'Eglise et des experts des Eglises protestantes aux quatre coins du globe avaient répondu à l'invitation de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et de l'Eglise protestante en Allemagne (EKD). L'«année Luther 2017» se muait ainsi en «Année du Jubilé de la Réforme 2017». Si les trois événements ont tous les trois germé au cours de cette année 2013, leurs dynamiques sont bien

distinctes: la nouvelle loi sur les Eglises nationales est un processus dicté par l'extérieur, précisément par l'Etat, et répond à des motivations politiques; la Vision Eglise 21 pour sa part a émergé de l'intérieur et poursuit des objectifs ecclésiologiques et inhérents à la vie de l'Eglise; enfin, le Jubilé de la Réforme plonge ses racines dans l'histoire.

Comment ces différents processus vont-ils évoluer?

Avec le projet de nouvelle loi sur les Eglises nationales, les Eglises, en collaboration avec l'Etat, sont parvenues à jeter les fondements solides de l'action de l'Eglise dans le canton de Berne et ce, pour les prochaines années. Le financement des salaires pastoraux est assuré et des engagements importants pour le travail de l'Eglise, comme l'accès à certaines données mais aussi la formation des pasteurs et pasteuses dans un cadre universitaire, ont été obtenus.

